



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes

Valence, le 3 mars 2022

Affaire suivie par : Stéphane MAILLET
UiD Drôme-Ardèche
Cellule contrôles techniques et urbanisme
Tél. : 04 75 82 46 46
Courriel : urba0726@developpement-durable.gouv.fr

Réf. : 20220223-LET-DAUR0067-StBarthelemyLP-AvisPluArrete-vs01

La cheffe de l'unité interdépartementale

à

M. le responsable du Service Urbanisme et Territoires
DDT de l'Ardèche
2, place Simone Veil
BP 613
07006 PRIVAS cedex

OBJET : *PLU de la commune de Saint-Barthélemy-le-Plain – Projet arrêté*
REFER : *Courriel de Mme Vergne en date du 22-02-2022*
P.J. : *Cartographie de la concession minière de la Société minière du Vivarais*

Par courriel du 22 février dernier, vous m'interrogez sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saint Barthélemy le Plain, arrêté par le conseil municipal le 03 février 2022.

Ce projet de révision du PLU appelle de ma part les observations suivantes, pour les thèmes qui me concernent.

A – Sites et sols pollués

Depuis notre porter-à-connaissance de 2016, la base de données des anciens sites industriels et activités de services a été mise à jour. Pour la commune, cette base est consultable à l'adresse suivante :

<https://www.georisques.gouv.fr/risques/basias/donnees#/com=07217>

Il convient d'être prudent concernant le réaménagement des terrains concernés, qui ont pu accueillir des activités potentiellement polluantes. En fonction de l'état résiduel des terrains et travaux de réhabilitation effectués, l'aménagement de ces sites peut être soumis à des restrictions d'usage.

La commune de Saint-Barthélemy-le-Plain est concernée par trois sites recensés dans la base. Il convient de les préciser au paragraphe « II.5. LES RISQUES TECHNOLOGIQUES » en page 61 du rapport de présentation.

B – Mines

Concernant la concession minière présente par le passé sur le territoire communal, nous vous proposons de préciser pour cette concession les caractéristiques suivantes :

- Titulaire de la concession : Société minière du Vivarais ;
- Titre octroyé le 15-12-1895 ;
- Titre retiré le 24-04-2002 ;
- Substance extraite : plomb.

Nous vous invitons à présenter dans le document une cartographie plus nette de la concession, afin de préciser et mieux identifier les ouvrages miniers ponctuels, particulièrement ceux localisés hors zone d'ouvrage minier surfacique. Un ouvrage minier ponctuel est même positionné hors concession, comme le montre la cartographie en dernière page de cette lettre.

Cette carte est disponible à l'adresse suivante :

https://carto.datara.gouv.fr/1/carte_apres_mine_dreal_ara.map

Pour le directeur de la DREAL, et par délégation,
La cheffe de l'unité inter-départementale
Drôme-Ardèche,

Céline DAUJAN

Copies :

- 1 – Mairie de Saint-Barthélemy-le-Plain (110, rue de la Mairie – 07300 SAINT-BARTHÉLEMY-LE-PLAIN) ;
- 2 – Cellule 1 – urbanisme ;
- 3 – Chrono urbanisme.

Cartographie de la concession minière de la Société minière du Vivarais, sur le territoire communal

